

## Comité départementale Cyclotourisme de la Seine-Maritime codep76.e-monsite.com



**Laurent BERMENT** 

Courriel: bermentl@gmail.com

Commission VTT

Le Grand Quevilly, 18 février 2015

Objet: Calendriers et zones de chasse en Haute-Normandie

Amis vététistes.

La chasse est officiellement ouverte en Haute-Normandie depuis le 4ème dimanche du mois de septembre. Mais ce rendez-vous annuel ne doit pas faire oublier que la chasse de plusieurs espèces est ouverte bien avant. Cela concerne notamment les ongulés et les oiseaux d'eau. Le cyclotourisme étant un sport de pleine nature, il va falloir cohabiter avec nos amis les chasseurs.

Pour des raisons de sécurité, il m'a paru essentiel de m'informer des dates et des lieux de chasse auprès de l'ONF, de la fédération départementale des chasseurs 76.

Pour connaître le calendrier et les zones de chasse en forêt domaniale, la démarche est simple:

- se connecter sur www.onf.fr,
- taper les codes suivants dans le moteur de recherche en haut à droite,
  - +ddc pour les forêts de la Seine-Maritime
  - +dda pour les forêts de l'Eure
- sélectionner la forêt voulu, vous trouverez le calendrier et les zones de chasse.

En ce qui concerne le domaine privé (GR, GR pays, PR sur terrain privé), l'arrêté préfectoral Rouen du 2/08/2012 indique une interdiction d'utiliser une arme chargé sur ou en direction d'une voie ouverte au public. Chaque zone de chasse est délimité par des panneaux amovibles posés par les chasseurs.

Le reflexe sécurité en cas de proximité de zone de chasse sur votre lieu de rando, enfiler votre gilet jaune pour être vu des chasseurs et des véhicules de chasse. Rester sur la voie public, en cas d'approche de chasseurs, faites vous annoncer avec un bonjour "rare sont les vététistes ayant une sonnette d'avertissement", rester courtois, etc....., bref, on applique la charte des vététistes de la FFCT ! la sécurité de nos adhérents est une priorité!

Bonnes balades à tous, sur nos routes et chemins de Haute-Normandie,

Laurent BERMENT Chargé de la commission VTT

